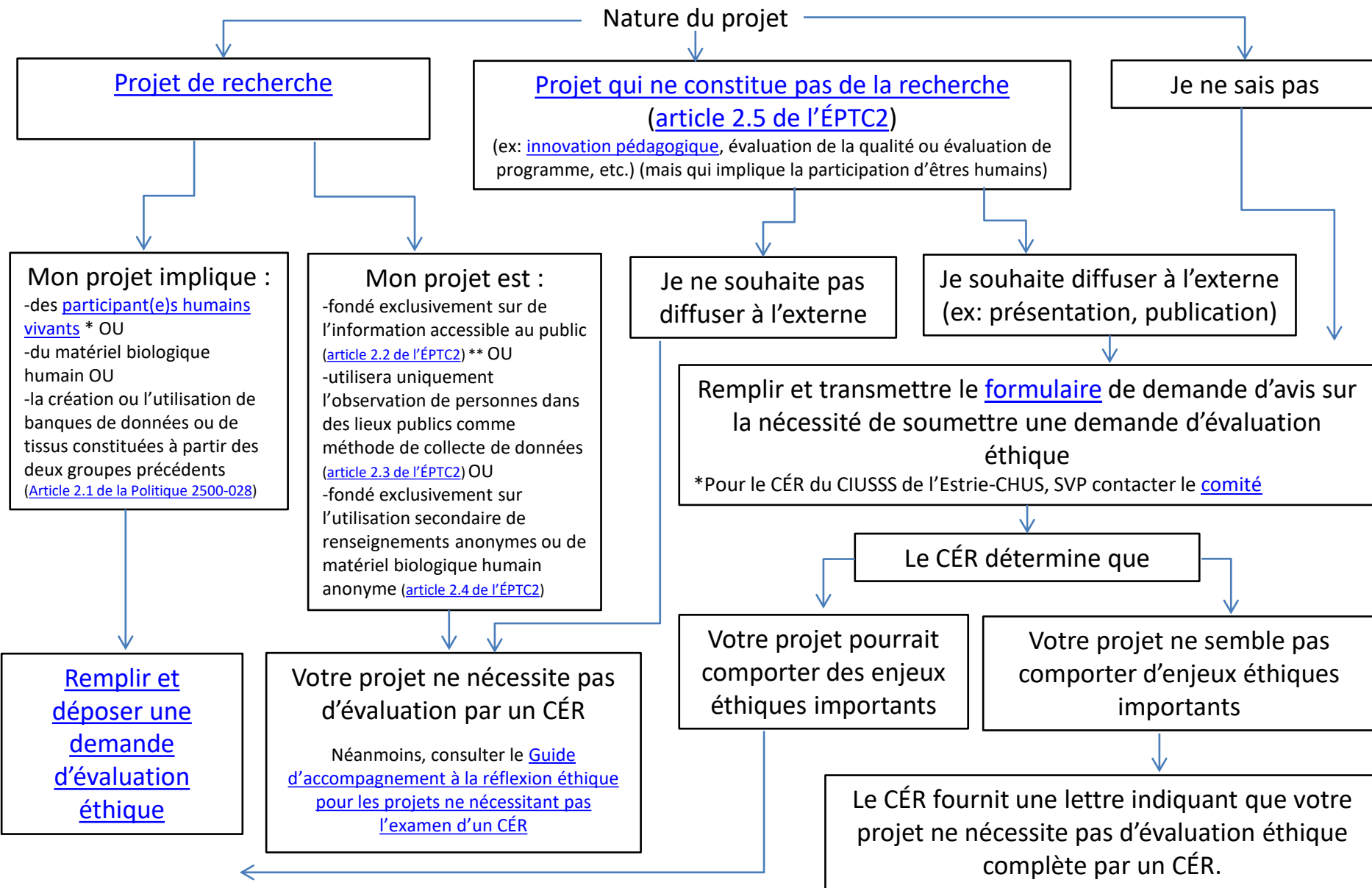


# Dois-je soumettre une demande d'évaluation éthique pour mon projet?



\* Voir l'interprétation n° 12 et les notes d'applications de l'article 2.1 de l'ÉPTC2.

\*\* Une recherche fondée uniquement sur les renseignements que des employés fournissent normalement dans le cadre de leurs fonctions (p. ex., la liste des parcs ayant des sentiers de randonnée fournie par les employés d'un service des parcs) n'a donc pas à être évaluée par un CÉR. (article 2.1 de l'ÉPTC2).